



Neuvièmes rencontres professionnelles

# «La prévention des risques psycho-sociaux»

29 novembre 2011

## Dossier documentaire

Ce dossier a été réalisé par les centres de ressources documentaires des cinq IRA



## Sommaire

Prévenir les risques psycho-sociaux (RPS) et le stress au travail :  
une responsabilité des employeurs privés et publics

Que sont les risques psycho-sociaux ? p.3

La prévention des RPS au niveau européen p.3

Les risques psycho-sociaux dans le monde de l'entreprise p.4

Quelles responsabilités pour l'employeur public ? p.5

DGAFP et ministères : qu'apporte l'accord santé et sécurité au travail du  
20/11/2009 dans la fonction publique ? Regards croisés avec des initiatives  
ministérielles

L'accord, ses propositions en matière de RPS p.6

Les pratiques repérées, l'état des lieux p.6

## Prévenir les RPS et le stress au travail : une responsabilité des employeurs privés et publics

### Que sont les risques psycho-sociaux (RPS) ?

---

« Les risques psychosociaux sont souvent résumés par simplicité sous le terme de « stress », qui n'est en fait qu'une manifestation de ce risque en entreprise. Ils recouvrent en réalité des risques professionnels d'origine et de natures variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés et ont, par conséquent, un impact sur le bon fonctionnement des entreprises. On les appelle "psychosociaux" car ils sont à l'interface de l'individu ( le "psycho") et de sa situation de travail. »

Source : site du ministère du travail de l'emploi et de santé – travailler mieux

#### De quoi parle – t- on ? :

- <http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Les-RPS-c-est-quoi.html>
- [Fiche](#) de la mission santé sécurité au travail dans les fonctions publiques – Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP) – 25/10/2010
- Ouvrage : Risques psychosociaux au travail – Vraies questions Bonnes réponses – Liaisons sociales – VTE (violences travail environnement) – Éditions Liaisons – juin 2008

### La prévention des RPS au niveau européen

---

Accord cadre européen sur la prévention du stress au travail

[http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/RPS?p\\_thingIdToShow=17241560](http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/RPS?p_thingIdToShow=17241560)

Les principaux apports de l'accord sont les suivants :

- Émergence d'un consensus européen sur l'idée que le stress peut être en lien avec l'organisation du travail.
- Instauration d'un dialogue social bi ou tripartite (avec l'Etat) dans tous les pays sur cette question du stress.
- Amendement du cadre légal dans 7 pays
- Signature d'accords nationaux inter pro dans 5 pays (Danemark, Grèce, France, Italie et Roumanie)
- Développement d'outils, d'enquêtes ... soit généraux soit sectoriels
- Plusieurs pays ont œuvré à l'implication et la formation des managers (notamment Grande Bretagne, Norvège et France.)
- Accélération des débats et de l'élaboration de politiques sur le sujet dans 12 pays.
- 19 pays disposent aujourd'hui d'une législation ou de conventions collectives contraignantes applicables au stress ou à d'autres risques psychologiques liés au travail.

# ECOLE DE LA GRH

## Dossier documentaire

Eurogip : Comprendre les risques professionnels en Europe

<http://www.eurogip.fr/fr/>

EUROGIP est un organisme français créé en 1991 pour étudier les questions relatives à l'assurance et à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au plan européen. Groupement d'intérêt public constitué par la [CNAMTS](#) (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés) et l'[INRS](#) (Institut national de recherche et de sécurité).

Nombreuses études, statistiques et documents en ligne : exemple :

Risques psychosociaux au travail : une problématique européenne – Janvier 2010

[http://www.eurogip.fr/fr/docs/Eurogip\\_RPSautravail\\_2010\\_47F.pdf](http://www.eurogip.fr/fr/docs/Eurogip_RPSautravail_2010_47F.pdf)

### **Les risques psycho-sociaux dans le monde de l'entreprise**

---

Travailler mieux : la santé et la sécurité au travail

Site web réalisé par le ministère du travail, de l'emploi et de la santé

- Définitions
- Études en ligne
- Témoignages d'entreprise
- Recueil de bonnes pratiques

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/Stress-les-risques-psychosociaux.html>

Combattre les risques psychosociaux

Dossier en ligne sur le site de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) dans le cadre de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Outils de sensibilisation sur le stress au travail
- Outils de sensibilisation de l'ensemble des risques psychosociaux
- Outils pour intervenir en entreprise
- Outils pour se former à la prévention
- Liens utiles pour aller plus loin

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Combattre%20les%20risques%20psychosociaux/\\$FILE/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Combattre%20les%20risques%20psychosociaux/$FILE/Visu.html)

Synthèses concernant l'analyse des accords signés dans les entreprises.

[http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-complet-19avril2011\\_def.pdf](http://www.travailler-mieux.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-complet-19avril2011_def.pdf)

Agence Nationale pour l'amélioration des Conditions de Travail

Nombreux documents en ligne sur la santé et la prévention des risques psychosociaux dans les entreprises

<http://www.anact.fr/>

Lien spécifique sur le dossier

[http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/RPS?p\\_thingIdToShow=20539570](http://www.anact.fr/web/dossiers/sante-au-travail/RPS?p_thingIdToShow=20539570)

[Rapport d'information n°3457](#) déposé par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale en conclusion des travaux de la mission sur les risques psychosociaux au travail.

En introduction est présenté l'ensemble des rapports remis au gouvernement sur ce sujet. Les travaux sont centrés sur les salariés du secteur privé.

## **Quelles responsabilités pour l'employeur public ?**

---

### **La responsabilité juridique des employeurs en matière de RPS : vers une convergence secteur privé/secteur public ?**

« Dans le droit de la fonction publique, en matière de reconnaissance d'un accident de service ou d'une maladie d'origine professionnelle, la charge de la preuve incombe à l'agent. Or, dans le secteur soumis au droit du travail, il existe une présomption de responsabilité de l'employeur. Un rapprochement avec les principes régissant la présomption d'imputabilité dans le secteur privé sera étudié ».

[Synthèse de l'accord du 20/11/2009](#) sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

**Risques psychosociaux et fonction publique : la convergence des problématiques en matière de risques professionnels.** HERVÉ LANOUZIÈRE, Les cahiers de la fonction publique – juin 2011 – pp. 13-19 – Cet article présente notamment le cadre juridique de la santé sécurité au travail.

► voir également [le recueil de textes](#) de la mission santé sécurité au travail dans les fonctions publiques – INTEFP

**La responsabilité pénale de l'employeur public.** Samuel Crevel a réalisé, à la demande du Fond National de Prévention (FNP), une [étude juridique](#) portant principalement sur la responsabilité pénale de l'employeur public en matière d'hygiène et sécurité.

« **L'obligation de sécurité de résultat** ». MATHIAS GUYOMAR, Les cahiers de la fonction publique – juin 2011 – p.19. L'auteur présente le cadre juridique et jurisprudentiel de cette notion.

► sur cette notion voir le rapport d'information de M. Gérard Deriot fait au nom de la mission d'information sur le mal – être au travail et de la commission des affaires sociales – 7/07/2010 p. 68.

<http://www.senat.fr/rap/r09-642-1/r09-642-11.pdf>

« **La santé et la sécurité au travail mieux protégées dans la fonction publique de l'État** » L'actualité juridique droit administratif (AJDA) – n° 24/2011 – 11 juillet 2011 – p. 1348 –

Réforme profonde des règles relatives à la sécurité du travail dans la fonction publique de l'État instaurée par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 dont l'axe principal est le rapprochement des compétences des comités d'hygiène et de sécurité de celles des organes homologues des entreprises.

## **DGAFP et ministères : qu'apporte l'accord santé et sécurité au travail du 20/11/2009 dans la fonction publique ? Regards croisés avec des initiatives ministérielles**

### **L'accord, ses propositions en matière de prévention des RPS**

---

[Accord du 20 novembre 2009](#) sur la santé sécurité au travail dans la fonction publique.

La mesure relative à la prévention des RPS dans la fonction publique comporte quatre propositions :

- élaborer des référentiels de définition des RPS,
- identifier des outils de prévention,
- définir un plan national de lutte contre ces risques, et le décliner localement pour permettre un dialogue social sur ces questions,
- développer la connaissance sur ces risques en direction des agents et des cadres.

Où en est-on de la mise en œuvre de l'accord pour mieux prévenir les RPS dans la fonction publique ?

Un premier [comité de suivi](#) s'est réuni le 16 décembre 2010.

« **La santé et la sécurité au travail mieux protégées dans la fonction publique de l'État** » L'actualité juridique droit administratif (AJDA) – n° 24/2011 – 11 juillet 2011 – p. 1348 –

Réforme profonde des règles relatives à la sécurité du travail dans la fonction publique de l'État instaurée par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 dont l'axe principal est le rapprochement des compétences des comités d'hygiène et de sécurité de celles des organes homologues des entreprises.

[Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011](#) portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

[Circulaire du 9 août 2011](#) sur l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique.

### **Les pratiques repérées – l'état des lieux**

---

**Pratiques européennes pour lutter contre le stress au travail dans les administrations** – Résultats du dialogue social au niveau européen entre EUPAN et TUNED – DGAFP ; collection Études et perspectives – mai 2010

[http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/pdf/Pratiques\\_europeennes\\_stress.pdf](http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/pdf/Pratiques_europeennes_stress.pdf)

# ECOLE DE LA GRH

## Dossier documentaire

**Le mal-être au travail : passer du diagnostic à l'action** – Rapport d'information n° 642 (2009-2010) de M. Gérard DERIOT, fait au nom de la mission d'information sur le mal-être au travail et de la commission des affaires sociales, déposé le 7 juillet 2010 -  
p. 38 les initiatives déjà prises.  
pp. 52-54 – « l'accord sur la sécurité et la santé au travail dans la fonction publique »  
<http://www.senat.fr/rap/r09-642-1/r09-642-11.pdf>

**Le plan de prévention des risques psychosociaux au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales** – Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ; sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH – août 2010

**Témoignage du Dr Laurent Vignalou**, médecin coordonnateur national auprès des ministères économique et financier.

**Programme annuel de prévention 2010-2011 du ministère de l'Éducation nationale**  
*Bulletin Officiel* n° 40 ; 4 novembre 2010

<http://www.education.gouv.fr/cid53783/menh1000937x.html?menu=4>

Les objectifs du présent programme sont : l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux (RPS) ; troubles musculo-squelettiques (TMS), risques liés aux agents cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (TMR).

Pour assurer la santé au travail des agents, les objectifs sont: le renforcement des services de médecine de prévention et le bilan de santé des personnels de 50 ans. Les services académiques prépareront également la transformation des comités d'hygiène et de sécurité (CHS) en comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

**Inspection générale des affaires sociales (IGAS) :**

**Guide à l'usage des inspecteurs hygiène et sécurité des ministères sociaux**

Ministère du Travail, de l'emploi et de la santé ; Ministère des Solidarités et de la cohésion sociale ; Mission permanente de l'hygiène et de la sécurité ; Février 2011.

La Mission de coordination et d'impulsion des fonctions d'inspection de l'hygiène et de la sécurité, rattachée à l'IGAS, a retenu la prévention des risques psychosociaux parmi les priorités de son programme d'action 2010/2011, en lien avec l'accord du 20 novembre 2009.

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_IHS.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/guide_IHS.pdf)

**Office national des forêts (ONF) :**

Un plan de prévention des risques psychosociaux a été présenté le 11 janvier 2011. Il a été ensuite complété par un dispositif de proximité reposant notamment sur le doublement du réseau des assistantes sociales et le renforcement des cellules sociales territoriales.

Lors du Comité central d'hygiène et de sécurité (CCHS) du 13 juillet 2011, le directeur général a décidé de nommer un Inspecteur général chargé de mettre en œuvre ce dispositif de proximité d'ici à la fin de l'année.

Source : [site internet de l'ONF, rubrique « Prévention des risques psychosociaux à l'ONF »](#)

**Le fonds national de prévention** de la CNRACL propose des ressources et des statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

[https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=rubrique&id\\_rubrique=140](https://www.cdc.retraites.fr/portail/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=140)